



## Le doute profite encore à Guy Parmelin

**DÉFENSE** Le conseiller fédéral vaudois doit une nouvelle fois répondre de ses décisions face aux Commissions de gestion. Aveu de faiblesse ou problème persistant d'entourage?



Guy Parmelin a dû s'expliquer devant les Commissions de gestion à propos de la mise à l'écart puis de la réintégration du médecin en chef de l'armée, une affaire qui semble avoir été traitée avec légèreté aux yeux de certains parlementaires. (KEYSTONE/ANTHONY ANEX)

LISE BAILAT, BERNE  
@LiseBailat

Guy Parmelin est un ministre pas comme les autres. Rares sont les conseillers fédéraux qui doivent répondre de décisions qui n'engagent que leur département face aux Commissions de gestion (CdG) du parlement. Or Guy Parmelin s'y soumet pour la deuxième fois en deux ans.

Après avoir tapé sur les doigts du Vaudois pour avoir suspendu le projet de défense sol-air, les CdG ouvrent une enquête sur

la mise à l'écart puis la réintégration du médecin en chef de l'armée. Elles ont auditionné Guy Parmelin lundi soir. Le président de la Commission de gestion du Conseil des Etats, Hans Stöckli (PS/BE), indique que les commissaires se sont montrés satisfaits des réponses fournies par le ministre. Mais les interrogations demeurent nombreuses quant aux responsabilités de l'affaire et la manière dont elle a été traitée au sein du Département fédéral de la défense (DDPS), ce qui incite les élus à poursuivre leurs travaux.

### Coups de théâtre à la chaîne

Le cas n'est pas anodin. En décembre 2016, après une dénonciation par un lanceur d'alerte et une enquête disciplinaire de plusieurs mois, le DDPS annonce la suspension du médecin en chef de l'armée. Ce divisionnaire est soupçonné d'infraction contre le patrimoine ainsi que de violation des obligations professionnelles et des devoirs de fonction. Une plainte pénale est déposée auprès du Ministère public de la Confédération. La communication est



lacunaire. A l'époque, *Le Temps* apprend que des «problèmes de facturation» seraient en cause. Le nom du médecin en chef de l'armée, Andreas Stettbacher, noircit les pages de la presse alémanique.

Coup de théâtre en janvier 2017: le département de Guy Parmelin ouvre une enquête externe confiée à un avocat zurichois. Il veut cette fois-ci clarifier les circonstances de la suspension du médecin en chef et les faits qui sont reprochés à ce dernier! Un mois plus tard, on apprend que le principal grief formulé à l'encontre du haut gradé est d'avoir invité 30 collaborateurs à une fête de Noël pour une note de frais de 15 000 francs, à savoir 500 francs par personne.

Conclusions: vendredi dernier, dix mois après sa suspension, le médecin en chef de l'armée est blanchi par le département de Guy Parmelin. Il réintègrera ses fonctions le 1er octobre. Les reproches formulés à son encontre n'étaient pertinents ni en droit du travail, ni en droit administratif, ni sur le plan pénal ou de la justice militaire. Le principal intéressé admet sur le fond n'avoir pas contribué à une saine gestion des coûts par son dispendieux repas de Noël. Aucun dédommagement n'est prévu, mais la Confédération prend en charge les frais de procédure du haut gradé.

## Un canon pour abattre une mouche

En résumé, Guy Parmelin a sorti un canon pour abattre une mouche. Mais dans quelles conditions? Conseillé par qui? Le malaise est suffisant pour que les Commissions de gestion s'en emparent. «Nous avons l'impression que Guy Parmelin a tiré les

conclusions de cette affaire. Il a aussi dit sa volonté d'éclaircir le fonctionnement de son entourage, notamment du service juridique de la Défense. Mais comment en est-on arrivé là? La personne concernée et sa famille ont vécu un enfer et la procédure a duré dix mois. C'est trop long», affirme Hans Stöckli (PS/BE).

Questionné lundi à la tribune par la conseillère nationale Lisa Mazzone (Verts/GE), Guy Parmelin s'est refusé à tout commentaire «pour des raisons de protection de la personnalité et pour les besoins d'autres examens qui doivent encore être menés». Aux yeux de la Genevoise, le ministre UDC donne une impression désagréable de désinvolture. «Il m'a fourni une réponse inappropriée avec un certain dédain. Nous devons éclaircir ce qui s'est passé! Même si, sur le fond, la dépense de 500 francs par personne pour un repas de Noël est

## «A priori, le seul reproche qu'on peut lui faire est de s'être fié à ses collaborateurs»

HANS STÖCKLI, PRÉSIDENT  
DE LA COMMISSION DE GESTION  
DU CONSEIL DES ÉTATS (PS/BE)

problématique, Guy Parmelin donne le sentiment d'avoir pris une décision hâtive. Et ce n'est pas la première fois.»

## Le conseil du chef de l'armée

La propension de Guy Parmelin à prendre des décisions trop rapides – reproche qui lui a été fait

par les Commissions de gestion à la suite de la suspension du projet de défense sol-air Bodluf – a valu au Vaudois le surnom de «Monsieur Schnellschuss», autrement dit l'intempestif, celui qui va trop vite en besogne. Hans Stöckli (PS/BE) sourit: «Dans l'affaire Bodluf, on lui a reproché d'avoir agi trop vite sans écouter son entourage. Mais dans

le cas du médecin en chef de l'armée, c'est le contraire. A priori, le seul reproche qu'on peut lui faire est de s'être fié à ses collaborateurs.»

Le fait que tant le chef de l'armée de l'époque, André Blattmann, que son successeur, Philippe Rebord, aient pesé dans la décision de suspendre le divisionnaire blanchi accroît le malaise. «Ce département est un panier de crabes où les gens se tirent dans les pattes, affirme un parlementaire qui requiert l'anonymat. Mais le rôle du chef du département devrait être de remettre de l'ordre. On a l'impression que chaque fois que l'armée commande une paire de chaussettes, les Commissions de gestion doivent ouvrir une enquête.»

Le malaise grandit, mais pour l'heure, le doute profite encore au conseiller fédéral. «J'ai confiance en Guy Parmelin à 150%, relève Thomas Hurter (UDC/SH). Pas parce qu'il est UDC comme moi, mais je crois en l'homme et en sa capacité de prendre des décisions et de donner des impulsions. Ne confondons pas les deux affaires: dans le cas Bodluf, Guy Parmelin a pris une décision technique que je trouve tout à fait juste. Pour le médecin en chef, c'est une question de personnel», affirme le Schaffhousois. ■